



Certificat d'hérédité Belgique

Par **SYRK7**, le **25/10/2022** à **16:10**

Bonjour,

Ma mère de nationalité française est décédée en maison de retraite en Belgique en Septembre.

on m'a expliqué qu'il faut un certificat d'hérédité pour pouvoir débloquer son compte postal belge.

Etant moi-même français, il m'est impossible de l'obtenir , je devrais pour cela passer par un notaire.

Sachant que le patrimoine de ma mère(veuve) se résumait à un montant détenu sur son compte belge de l'ordre de 1400 € ,

Sachant que je suis le dernier enfant vivant , qu'il y a des petits enfants de mon frère et soeur décédés,

cela vaut il la peine de faire appel à un notaire pour récupérer une partie de cette somme (que je souhaite utiliser pour régler partiellement les frais funéraires) ou vaut il mieux l'abandonner à la Banque xxxxxxxx anonymisation

Merci de vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022** à **20:59**

Bonjour,

En France, ce certificat n'est demandé qu'au delà de 5000€ (coût 250/300€).. Vous êtes vous renseigné pour la Belgique ?

Par **SYRK7**, le **26/10/2022** à **12:48**

Oui, malheureusement le certificat est obligatoire quelque soit le montant